

Ross Harris Smith *Appellant;*

and

Her Majesty The Queen *Respondent.*

File No.: 17988.

1984: June 7.

Present: Dickson C.J. and Ritchie, Beetz, Estey, McIntyre, Chouinard, Lamer, Wilson and Le Dain JJ.

ON APPEAL FROM THE COURT OF APPEAL FOR SASKATCHEWAN

Criminal law — Conspiracy — Traffic of narcotics — Crown's case bound by particulars — Particulars disclosing two shipments of narcotics — No subordinate conspiracy — Trial judge in error in failing to consider whether the Crown has established an agreement to send narcotics.

APPEAL from a judgment of the Saskatchewan Court of Appeal¹, allowing the Crown's appeal from the acquittal of the accused² on a charge of trafficking in narcotics contrary to s. 423(1)(d) of the *Criminal Code* and s. 4(1) of the *Narcotic Control Act*, and ordering a new trial. Appeal dismissed.

Eric Neufeld and *Reg Watson*, for the appellant.

Ivan Whitehall, Q.C., and *Robert McMechan*, for the respondent.

The judgment of the Court was delivered orally by

THE CHIEF JUSTICE—It will not be necessary to call on you Mr. Whitehall and Mr. McMechan. We are all in agreement with the judgment of the Court of Appeal for Saskatchewan and with the reasons therefor. The appeal is dismissed.

Judgment accordingly.

Solicitors for the appellant: Wilson, Drummond, Findlay & Neufeld, Regina.

Solicitor for the respondent: R. Tassé, Ottawa.

¹ 10 W.C.B. 391.

² 8 W.C.B. 438.

Ross Harris Smith *Appellant;*

et

Sa Majesté La Reine *Intimée.*

N° du greffe: 17988.

1984: 7 juin.

Présents: Le juge en chef Dickson et les juges Ritchie, Beetz, Estey, McIntyre, Chouinard, Lamer, Wilson et Le Dain.

EN APPEL DE LA COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

Droit criminel — Complot — Trafic de stupéfiants — Ministère public lié par les détails fournis — Détails révélant l'existence de deux envois de stupéfiants — Aucun complot accessoire — Le juge du procès a commis une erreur en n'examinant pas si le ministère public a établi une entente relative à l'envoi de stupéfiants.

POURVOI contre un arrêt de la Cour d'appel de la Saskatchewan¹, qui a ordonné un nouveau procès après avoir accueilli l'appel interjeté par le ministère public à l'encontre de l'acquittement de l'accusé² relativement à une accusation de trafic de stupéfiants contrairement à l'al. 423(1)d) du *Code criminel* et au par. 4(1) de la *Loi sur les stupéfiants*. Pourvoi rejeté.

Eric Neufeld et *Reg Watson*, pour l'appellant.

Ivan Whitehall, c.r., et *Robert McMechan*, pour l'intimée.

Version française du jugement de la Cour prononcé oralement par

LE JUGE EN CHEF—M^{es} Whitehall et McMechan, il ne sera pas nécessaire de vous entendre. Nous sommes tous d'accord avec l'arrêt de la Cour d'appel de la Saskatchewan et avec ses motifs. Le pourvoi est rejeté.

Jugement en conséquence.

Procureurs de l'appellant: Wilson, Drummond, Findlay et Neufeld, Regina.

Procureur de l'intimée: R. Tassé, Ottawa.

¹ 10 W.C.B. 391.

² 8 W.C.B. 438.